



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2010

N° 23



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Sogué DIARISSO
*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*
Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2010

N° 23

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UEMOA.....	7
INFORMATIONS GENERALES	25
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA.....	27
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	34
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union.....	40
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	43

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des organes de l'Union, la situation économique et monétaire de l'UEMOA, les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union, ainsi que sur les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UEMOA

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UNION AU 30 JUIN 2010

Le présent chapitre analyse la situation économique monétaire dans l'Union à fin juin 2010. Il est structuré autour des trois parties ci-après :

- Environnement international ;
- Conjoncture économique dans l'UEMOA ;
- Situation monétaire et financière de l'UEMOA.

I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

1.1 - Activité économique

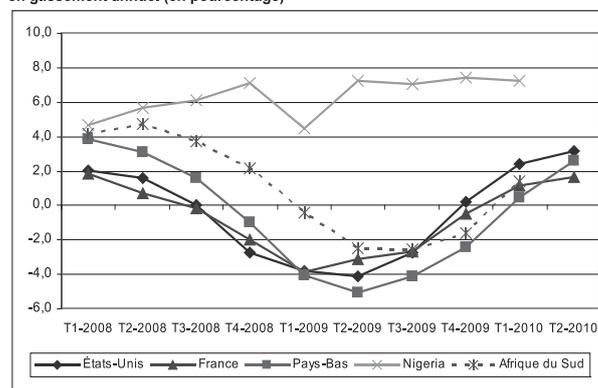
Les Etats membres de l'Union ont évolué, au cours du deuxième trimestre 2010, dans un environnement international marqué par la sortie progressive de la crise économique mondiale, mais à un rythme plus modéré que prévu, notamment dans les économies industrialisées. La reprise à l'échelle mondiale, qui s'est accompagnée d'une amélioration des conditions financières, est, en partie, imputable aux mesures exceptionnelles de relance monétaire et budgétaire engagées dans de nombreux pays.

Aux Etats-Unis, l'activité économique est apparue moins soutenue que prévu au deuxième trimestre 2010, confirmant le scénario d'une reprise molle. En effet, les derniers chiffres publiés pour ce pays font ressortir un taux de croissance du PIB de 1,6% en variation trimestrielle annualisée au deuxième trimestre 2010, contre une estimation précédente de 2,4% et une réalisation de 3,7%, le trimestre précédent. Le Japon a enregistré au deuxième trimestre 2010 un ralentissement de la croissance avec une progression de 1,9% du PIB en glissement annuel, contre 4,4% le trimestre précédent. La croissance dans la Zone euro a retrouvé plus de dynamisme avec un PIB qui a progressé de 1,9% en rythme annuel au deuxième trimestre 2010, contre 0,8% au premier trimestre 2010, en liaison avec les bonnes performances du commerce extérieur, de l'investissement et de la consommation publique et privée.

La croissance économique dans les pays émergents, notamment ceux d'Asie, est

demeurée l'une des plus vigoureuses dans ce contexte de sortie de crise. L'économie chinoise a progressé à un taux annualisé de 10,3% au deuxième trimestre 2010, après avoir réalisé une performance de 11,9 % au premier trimestre 2010. Cette croissance a été alimentée par la demande tant intérieure qu'extérieure.

Graphique 1.1 : Evolution du taux de croissance trimestrielle du PIB des principaux pays partenaires de l'UEMOA (France, Afrique du Sud, Nigeria, Pays-Bas, Etats-Unis), en glissement annuel (en pourcentage)



Source : BCEAO.

Dans les principaux pays clients des Etats membres de l'Union¹, en particulier la France et les Pays-Bas, la croissance au deuxième trimestre 2010 s'est raffermie et est passée, en glissement annuel, respectivement à 1,7% et 2,1% contre 1,2% et 0,6% un trimestre plus tôt. En Afrique du Sud et au Nigeria, les dernières données disponibles indiquent une croissance économique au premier trimestre 2010 de 1,4% et 7,2% respectivement contre 7,4% et -2,2% au quatrième trimestre 2009.

1.2 - Cours des matières premières

La reprise de l'activité économique mondiale a stimulé la remontée des cours mondiaux des matières premières au cours du deuxième trimestre 2010. En effet, l'indice des prix des produits énergétiques, calculé par le FMI, a enregistré, en moyenne, une hausse de 1,9% au deuxième trimestre 2010, après 3,9% au trimestre précédent. En particulier, l'indice des prix du pétrole s'est accru de 1,5% au deuxième trimestre 2010, après une hausse de

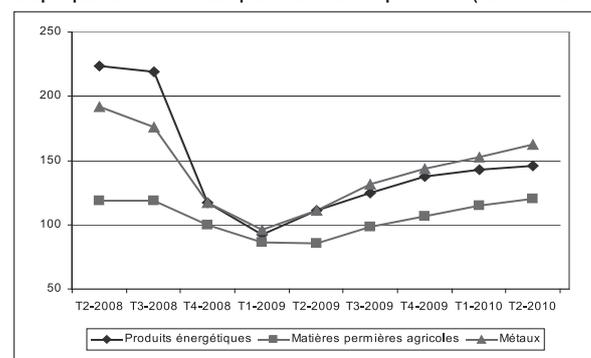
1. Principaux pays clients de l'Union : France, Afrique du Sud, Nigeria, Pays-Bas et les Etats-Unis avec 40,9% des exportations en 2008.

2,0% trois mois auparavant. Soutenu par le raffermissement de la demande mondiale, l'indice des prix des matières premières non énergétiques a progressé de 2,7% au deuxième trimestre 2010, après une hausse de 4,5% le trimestre précédent. L'indice des prix des matières premières d'origine agricole et celui des métaux ont également poursuivi leur tendance haussière au deuxième trimestre 2010, avec des taux de croissance de 3,8% et 6,5% respectivement, après 8,3% et 6,3% observé au trimestre précédent.

Les cours des produits de base exportés par les Etats membres de l'Union se sont, dans le sillage des autres matières premières, maintenus à la hausse, à l'exception de ceux du cacao qui ont

enregistré un léger repli au cours du deuxième trimestre 2010.

Graphique 1.2 : Indices des prix des matières premières (base 100=2005)



Source : FMI.

Tableau 1 : Evolution des cours des matières premières exportées par les pays de l'UEMOA au deuxième trimestre 2010 (en pourcentage)

	Variation T2-2010/T1-2010		Variation T2-2010/T2-2009	
	Prix libellés en dollars US	Prix libellés en FCFA	Prix libellés en dollars US	Prix libellés en FCFA
Pétrole brut (NYMEX)	0,8	9,6	31,0	38,8
Café robusta (OIC)	6,3	15,6	-4,2	1,8
Cacao (OICC)	-2,6	6,1	24,4	32,3
Coton (NY 2ème position)	4,1	13,7	44,4	53,2
Huile de palme	1,1	10,2	10,6	17,5
Huile de palmiste	12,0	22,3	35,8	44,4
Caoutchouc	6,1	10,6	106,9	113,4
Or	7,8	15,8	29,8	35,8

Source : Reuters.

Les cotations de café se sont redressées au deuxième trimestre 2010 de 6,3%, portées par le recul de l'offre mondiale, après une baisse de 3,9% le trimestre précédent. Les cours du coton se sont accrus de 4,1% au deuxième trimestre 2010, soutenus par la vigueur de la demande mondiale, singulièrement celle des industries textiles des pays émergents. Les cours des huiles végétales, notamment ceux de l'huile de palmiste, se sont fortement raffermis, enregistrant une hausse de 12,0%. Ceux de l'huile de palme ont connu une progression de moindre ampleur, soit 1,1%. Les cotations du caoutchouc ont progressé de 6,1%, en raison de la vigueur de la demande de l'industrie automobile chinoise. Les cours de la noix de cajou ont, pour leur part, enregistré un net rebond de 27,1% d'un trimestre à l'autre. En revanche, les cours du cacao se sont repliés de 2,6% d'un trimestre à l'autre.

Les cours de l'once d'or, avec une progression 7,8% au deuxième trimestre 2010, confortent le rôle de valeur refuge joué par ce métal dans un contexte marqué par l'instabilité des différentes devises, notamment le dollar des Etats-Unis, et par la faiblesse du niveau des taux d'intérêt.

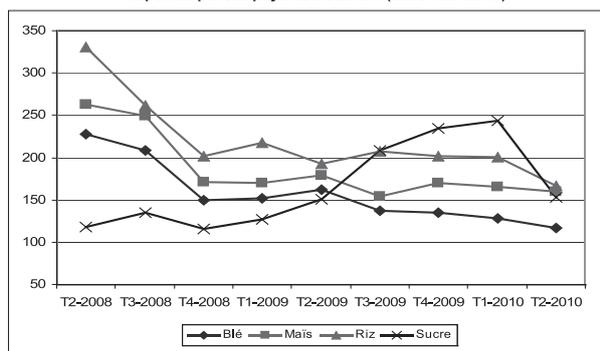
Les prévisions des cours des matières premières réalisées en août 2010 par Reuters font apparaître une poursuite de la hausse des cours de l'once d'or attendue en moyenne à 1.300 dollars au premier trimestre 2011, après avoir atteint une moyenne de 1.195 dollars au deuxième trimestre 2010. Les cours du coton devraient rester stables jusqu'à fin 2010 autour de leur niveau atteint au deuxième trimestre 2010, soit 80 cents la livre avant de fléchir à 77 cents au premier semestre 2011. Ceux du café, après un léger fléchissement en fin d'année 2010 devraient se redresser au cours

du premier semestre 2011. La tendance globalement baissière des cours du cacao depuis le début de l'année 2010 devrait se poursuivre. Les cours du cacao devraient ainsi passer de 2.925 dollars la tonne métrique au dernier trimestre de 2010 à 2.875 dollars au premier semestre 2011.

Les cours du pétrole devraient, pour leur part, continuer de se raffermir, malgré une reprise économique moins forte que prévu dans les pays industrialisés. Ainsi, le prix du baril sur le marché de New York devrait se situer au-delà de 80 dollars sur le dernier trimestre de 2010 et s'établir à un niveau proche de 90 dollars en 2011.

Les cours des principaux produits alimentaires de base importés par les pays de l'UEMOA, libellés en dollar des Etats-Unis, se sont globalement repliés au deuxième trimestre 2010 dans le prolongement de la tendance observée le trimestre précédent. En effet, d'un trimestre à l'autre, les cours moyens internationaux du blé, du maïs et du riz ont baissé respectivement de 6,1%, 14,0% et 4,3% après les replis de 4,8%, 3,1% et 0,7% enregistrés au premier trimestre 2010. Les cours du sucre se sont repliés de 37,0%, après une hausse de 3,9% au trimestre précédent.

Graphique 1.3 : Indices des prix des principaux produits de base alimentaires importés par les pays de l'UEMOA (base 100=2005)



Source : FMI, calcul de la BCEAO.

1.3 - Inflation dans le monde

Les taux d'inflation demeurent relativement faibles à l'échelle mondiale, bien qu'en légère progression, en liaison avec l'amorce de la reprise de l'activité économique. Dans la Zone euro, la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) s'est établie, en glissement annuel, à 1,7% à fin juillet 2010 contre 1,4% à fin mars 2010. Le Japon a

enregistré, en glissement annuel, un taux d'inflation de -0,9% à fin juillet 2010, après celui de -1,1% à fin mars 2010. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est situé à 1,2% à fin juillet 2010 contre 2,3% à fin mars 2010.

Dans les principaux pays fournisseurs de l'Union², une tendance à la hausse de l'inflation est également enregistrée. Ainsi, en France, le taux d'inflation s'est établi à 1,9%, en glissement annuel, à fin juillet 2010, après 1,7% à fin mars 2010. Au Nigeria, il est ressorti à 13,0% à fin juillet 2010 contre 14,8% à fin mars 2010. Le taux d'inflation en Chine s'est légèrement accru, en passant de 2,2% à fin mars 2010 à 2,8% à fin mai 2010.

1.4 - Marchés financiers internationaux

Dans un contexte caractérisé par une inflation modérée et une fragilité de la reprise économique, les principales banques centrales des pays industrialisés ont poursuivi leur politique de soutien à la croissance, en maintenant leurs taux directeurs à des niveaux très bas. Ainsi, aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale américaine (FED) a laissé inchangée la marge de fluctuation de l'objectif de taux des fonds fédéraux dans la fourchette de 0% à 0,25%. Dans la Zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a également maintenu inchangés ses taux directeurs aux niveaux en vigueur depuis mai 2009. Le taux minimum de soumission aux opérations principales de refinancement, ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt sont demeurés respectivement à 1,00%, 1,75% et 0,25%.

A la faveur de l'amélioration continue des conditions financières sur les marchés, la plupart des banques centrales ont entamé un processus de sortie des mécanismes exceptionnels d'octroi de liquidités et des facilités de crédit qu'elles avaient instaurés durant la phase d'aggravation de la crise financière internationale. Toutefois, les principales banques centrales des pays industrialisés ont annoncé leur intention de

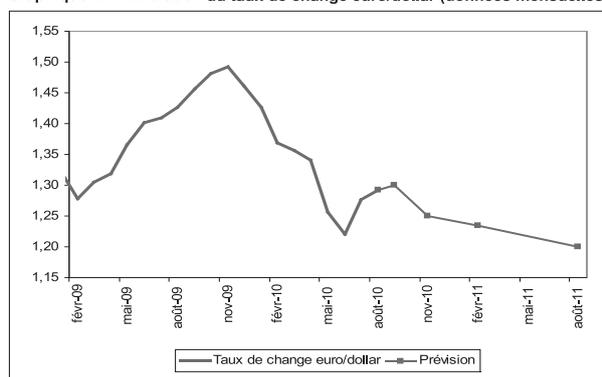
2. La France, le Nigeria et la Chine sont les principaux pays fournisseurs de l'Union avec 35,5% des importations totales des Etats membres en 2008.

maintenir pendant encore une période prolongée, leurs taux directeurs à leurs bas niveaux actuels, eu égard aux incertitudes qui entourent la robustesse de la reprise de la croissance économique. La seule exception vient de la Banque du Canada qui est l'unique banque centrale au sein du G7 à avoir relevé par deux fois son taux directeur en 2010.

Les analystes anticipent, selon les données publiées par Bloomberg, un statu quo au niveau des taux d'intérêt des principales banques centrales, hormis la Banque du Canada, jusqu'à la fin de l'année 2010. En revanche, une hausse des taux directeurs est attendue avant la fin de l'année 2011 aux Etats-Unis et dans la Zone euro, d'ampleurs respectives de 75 points de base et 50 points de base.

Sur le marché des changes, la crise budgétaire de la Grèce et ses répercussions ont affecté l'euro, qui s'est déprécié au cours des deux premiers trimestres 2010 par rapport aux principales devises, notamment le dollar des Etats-Unis. Ainsi, la monnaie européenne est passée de 1,44 dollar pour un euro à fin décembre 2009 à 1,23 dollar à fin juin 2010, après avoir atteint son plus bas niveau depuis quatre ans le 7 juin 2010. En perspective, selon Bloomberg, un euro devrait s'échanger autour de 1,25 dollar sur le premier trimestre 2011, soit une dépréciation de 3,2% par rapport à sa moyenne d'août 2010.

Graphique 1.4 : Evolution du taux de change euro/dollar (données mensuelles)



Source : BCE, Reuters pour les prévisions.

A court terme, la dépréciation de l'euro face au dollar apparaît globalement favorable à l'UEMOA. Elle devrait induire une baisse du taux de change effectif réel de l'Union et accroître mécaniquement la compétitivité potentielle des économies. Cependant, elle fait craindre des risques d'une accélération de l'inflation

importée, eu égard au renchérissement attendu des importations libellées en dollar des Etats-Unis, notamment le pétrole.

Sur les marchés financiers, les principaux indices boursiers ont connu des évolutions contrastées au deuxième trimestre 2010. Ainsi, dans la Zone euro, l'indice EuroStoxx 50 a enregistré en moyenne au deuxième trimestre 2010 un repli de 3,9% de sa valeur, après celui de 0,7% au premier trimestre 2010. Aux Etats-Unis, les indices Dow Jones et Nasdaq ont connu une progression de 0,9% et 2,7% au deuxième trimestre 2010, après des hausses de 2,9% et 5,5% au trimestre précédent. Au Japon, l'indice Nikkei 225 s'est replié de 1,6%, après avoir progressé de 5,4% au premier trimestre. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie 100 a enregistré une hausse de 4,9%.

II - CONJONCTURE ECONOMIQUE DANS L'UEMOA

2.1 - Secteur réel

2.1.1 - Activité du secteur agricole

La campagne agricole 2009/2010 s'est globalement révélée moins satisfaisante que la précédente, en dépit de la hausse modérée des récoltes des produits de rentes.

En effet, selon les données disponibles à fin juin 2010³, la production vivrière s'est établie à 40.785.796 tonnes durant la campagne 2009/2010, en repli de 0,5% par rapport à la précédente. Elle ressort en hausse de 18,8 %, comparativement à la production moyenne des cinq (5) dernières années.

La baisse de la production vivrière 2009/2010, par rapport à celle de 2008/2009, s'explique par les contre-performances au Niger, au Sénégal et au Burkina où les récoltes ont respectivement accusé un recul de 35,2%, 27,5% et 16,8%, d'une campagne à l'autre, en liaison avec la mauvaise répartition temporelle et spatiale des pluies et la forte présence de parasites dans certaines régions.

3. Les estimations des résultats de la campagne agricole vivrière sont actualisées au fur et à mesure de la disponibilité des informations par les sources officielles. Le rapport traite des dernières données disponibles.

Tableau 2.1 : Evolution de la production vivrière dans l'UEMOA (en tonnes)

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010 (1)	Moyenne cinq dernières campagnes (2)	Variation (1) / (2) (en %)
Mais	3 382 416	3 887 766	3 838 693	3 418 198	4 276 193	5 134 107	3 760 653	36,5
Mil et sorgho	7 509 476	8 857 199	9 734 421	9 202 596	11 820 320	10 013 190	9 424 802	6,2
Riz paddy	2 009 406	2 331 762	2 417 730	2 370 523	3 350 532	3 795 573	2 495 991	52,1
Igname	7 838 702	7 829 521	7 767 052	8 142 569	9 189 547	9 216 274	8 153 478	13,0
Manioc	6 082 611	6 046 548	5 992 236	5 751 129	7 801 217	7 876 008	6 334 748	24,3
Patate douce	0	25 442	25 925	11 391	26 195	34 000	17 791	91,1
Banane plantain	1 519 717	1 569 866	1 540 039	1 510 778	1 554 591	1 599 674	1 538 998	3,9
Haricot et niébé	155 188	264 803	193 707	233 933	292 291	255 313	227 984	12,0
Pastèques	275 800	241 418	225 928	150 539	327 312	190 582	244 199	-22,0
Autres		1 621 561	2 042 136	2 530 903	2 350 061	2 671 075	2 136 165	25,0
Total	28 773 316	32 675 885	33 777 866	33 322 560	40 988 259	40 785 796	34 334 810	18,8

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats, calculs de la BCEAO.

Estimations à fin juin 2010.

Toutefois, des augmentations sensibles ont été réalisées au Mali, en Guinée-Bissau et au Bénin. Elles sont en rapport avec la bonne tenue de la production de riz et de maïs au Mali, de tubercules, dont le manioc, en Guinée-Bissau et au Bénin. Au Togo, l'accroissement de 11,7% observé dans la production vivrière serait imputable à un effet de rattrapage, après les baisses enregistrées lors de la campagne précédente, du fait des inondations.

En perspective, selon le Centre Régional AGRHYMET du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), un cumul pluviométrique supérieur ou égal à la normale (moyenne de la période 1971-2000) est attendu au Sahel pour la saison 2010/2011. Si cette prévision se réalise avec une bonne répartition temporelle des pluies, la campagne agricole 2010/2011 serait satisfaisante. Dans ces conditions, les productions agricoles et pastorales pourraient être équivalentes ou

supérieures à la moyenne des cinq dernières années. Toutefois, il existe un risque élevé de fortes pluies susceptibles de provoquer des inondations et d'occasionner des dégâts importants, y compris des pertes de superficies emblavées, en particulier dans certaines zones à fort potentiel agricole.

Au titre des cultures d'exportation, la production de coton-graine de l'Union a reculé de 2,6%, en ressortant à 1.010.341 tonnes. Au Mali et en Côte d'Ivoire, les récoltes ont connu une augmentation de 17,6% et 11,9%, respectivement, alors qu'au Bénin et au Burkina, elles ont enregistré des baisses respectives de 9,9% et de 9,1%. La désaffection des producteurs pour la culture du coton, consécutive aux mesures incitatives accordées par le Gouvernement en vue de la relance de la production vivrière, explique principalement le reflux observé au Bénin au cours des deux dernières campagnes agricoles.

Tableau 2.2 : Evolution de la production des cultures d'exportation dans l'UEMOA (en tonnes)

	2007/2008	2008/2009	2009/2010 (1)	Moyenne cinq dernières campagnes (2)	Variation (1)/(2) (en %)
Cacao	1 391 517	1 232 452	1 316 500	1 368 017	-3,8
Café	178 067	76 601	154 047	129 460	19,0
Coton graine	1 104 988	1 037 229	1 010 330	1 563 988	-35,4
Arachides	1 275 912	2 001 090	2 345 951	1 521 189	54,2
Noix de cajou	422 400	492 850	542 913	339 650	59,8

Sources : Services nationaux de commercialisation, calcul de la BCEAO.

Estimations à fin juin 2010.

La production de cacao, essentiellement réalisée en Côte d'Ivoire, s'est élevée à 1.316.500 tonnes au cours de la campagne 2009/2010, en hausse de 6,8% par rapport à la campagne

précédente. Les quantités produites de café ont, quant à elles, plus que doublé, ressortant à 154.047 tonnes, en liaison avec l'amélioration des conditions sécuritaires dans les zones de

production. En ce qui concerne la noix de cajou, sa production a connu une progression de 10,2%, pour s'établir à 542.913 tonnes.

La production d'arachide s'est établie à 2.345.951 tonnes, en hausse de 17,2% par rapport à la campagne 2008/2009. Cette évolution s'explique par les résultats globalement satisfaisants obtenus grâce aux conditions agroclimatiques relativement favorables et aux politiques de soutien à la production mises en place par la plupart des Etats. Au Sénégal, au Burkina et au Mali, il a été observé un raffermissement de la production respectivement de 41,2%, 18,5% et 5,0%.

2.1.2 - Activité du secteur non agricole

Au niveau du secteur non agricole, il est noté un recul de l'activité dans l'industrie et les Bâtiments

et Travaux Publics. En revanche, une bonne orientation est observée dans le secteur tertiaire.

Les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par la Banque Centrale indiquent un reflux de l'activité industrielle dans l'Union. En glissement annuel, l'indice de la production industrielle s'est replié de 1,6% au deuxième trimestre 2010, après une progression de 2,9% observée au trimestre précédent. Cette situation est principalement imputable à la contre-performance des industries extractives (-4,7%), en liaison avec la baisse de la production de pétrole brut et de gaz naturel en Côte d'Ivoire (-9,9%) et d'or au Mali (-26,8%). Elle résulte également du recul de la production manufacturière (-0,9%) dans la plupart des Etats membres de l'Union, notamment celles des usines de textiles (-2,2%), d'articles d'habillement (-24,8%) et de matières grasses (-1,9%).

Tableau 2.3 : Evolution de l'Indice de la Production Industrielle (IPI) dans l'UEMOA en variation par rapport à la même période de l'année précédente (en pourcentage)

Branches	T1-2009	T2-2009	T3-2009	T4-2009	2009	T1-2010	T2-2010
Production des activités extractives	-2,3	-9,7	9,4	7,9	0,9	4,2	-4,7
dont Pétrole brut et gaz naturel	-4,3	-10,1	24,6	20,2	6,4	-28,5	-59,6
Industrie manufacturières	-8,3	-0,8	-1,1	-0,9	-3,1	1,8	-0,9
dont Textiles	-41,8	-26,4	-59,8	77,1	-27,7	53,6	-2,2
dont Produits pétroliers raffinés	13,3	-19,1	0,3	-16,0	-7,1	-35,9	-10,6
Electricité, gaz, eau	1,8	8,2	6,4	5,8	5,6	5,0	0,0
Indice Général	-4,7	-0,7	2,8	0,8	-0,7	2,9	-1,6

Source : BCEAO.

Au cours du deuxième trimestre 2010, l'activité dans les BTP est apparue morose dans tous les pays de l'UEMOA, à l'exception de la Guinée-Bissau, du Mali et du Niger où elle s'est améliorée. Toutefois, selon les chefs d'entreprise du secteur, la baisse de l'activité est moins accentuée que celle observée à la même période de l'année précédente. Cette situation est en rapport essentiellement avec le repli moins prononcé enregistré dans les nouveaux contrats, les reprises de chantiers et les mises en chantier.

L'activité dans le secteur tertiaire, appréciée à travers l'évolution de l'indice du chiffre d'affaires

dans le commerce de détail, s'est améliorée au cours du deuxième trimestre 2010 par rapport à la même période de l'année 2009. L'indice du chiffre d'affaires a connu, en glissement annuel, une progression de 11,5% au deuxième trimestre 2010 contre une hausse de 1,6% un trimestre plus tôt. Cette évolution résulte essentiellement des effets de la bonne tenue du commerce de produits pétroliers (+20,4%) et de denrées alimentaires (+9,0%), atténués par la baisse des ventes de véhicules automobiles neufs (-15,3%) et de pièces détachées (-3,7%) dans l'ensemble des pays de l'Union, à l'exception du Burkina et du Togo.

Tableau 2.4 : Evolution de l'Indice du chiffre d'affaires (ICA) dans l'UEMOA en variation par rapport à la même période de l'année précédente (en pourcentage)

Groupe de produits	T1-2009	T2-2009	T3-2009	T4-2009	2009	T1-2010	T2-2010
Produits pétroliers	-12,1	-14,2	-21,5	-10,2	-14,6	8,1	20,4
Autres produits de l'alimentation, boissons et tabacs	13,1	26,7	48,4	10,6	23,8	0,4	9,0
Textiles, habillement, articles chaussants et cuirs	21,7	-4,5	8,7	-0,1	5,9	-13,5	8,8
Indice général	-4,3	-7,1	-4,5	-2,1	-4,4	1,6	11,5

Source : BCEAO.

2.2 - Inflation et compétitivité extérieure

2.2.1 - Evolution récente de l'inflation

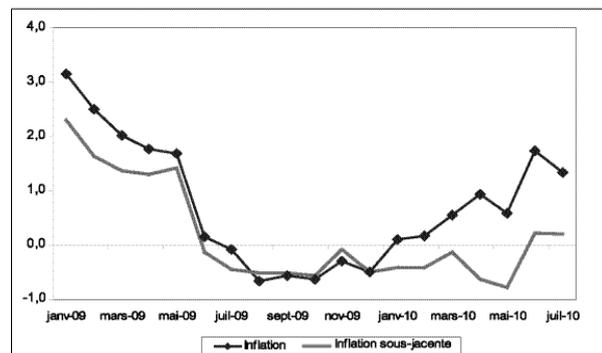
Le taux d'inflation s'est inscrit dans une tendance haussière depuis le début de l'année 2010. En effet, le taux d'inflation s'est établi, en glissement annuel, à 1,7% à fin juin 2010 contre 0,6% à fin mai 2010.

La remontée des prix dans l'Union à fin juin 2010 résulte de la progression, en variation annuelle, des prix des céréales locales et des produits pétroliers dans la plupart des pays.

Les composantes « Alimentation », « Transport » et « Restaurants et hôtels » sont les sources de la hausse des prix. La contribution de la fonction « Alimentation » s'est établie à 1,6 point de pourcentage à fin juin 2010, en rapport avec le renchérissement des céréales locales au Burkina, au Mali et au Niger, des tubercules au Bénin et en Côte d'Ivoire, ainsi que des produits de la pêche au Sénégal. Les rubriques « Transport » et « Restaurants, Hôtels » ont contribué chacune à hauteur de 0,3 point de pourcentage à l'inflation à fin juin 2010. L'évolution de la composante « Transport » est liée au renchérissement des produits pétroliers induit par la remontée des cours du pétrole brut. En effet, la variation en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole brut, exprimés en francs CFA, s'est située à 24,5% à fin juin 2010.

Le taux d'inflation sous-jacente communautaire, mesuré par l'évolution de l'indice des prix hors produits frais et énergie, s'est inscrit en hausse. En glissement annuel, il est passé de -0,1% en mars 2010 à 0,2% à fin juin 2010.

Graphique 2.1 : Inflation en glissement annuel dans l'UEMOA

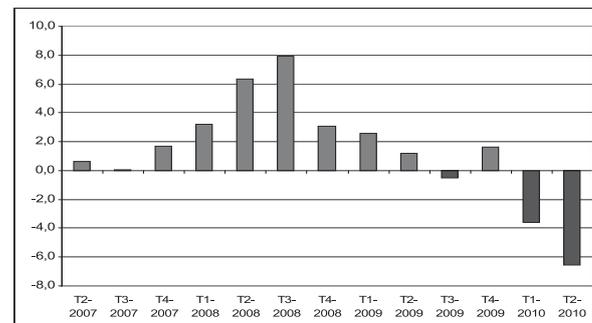


Sources : INS, BCEAO.

2.2.2 - Suivi de la compétitivité extérieure

La position concurrentielle de l'Union s'est améliorée au deuxième trimestre 2010. En effet, une dépréciation du taux de change effectif réel de 6,5%, en glissement annuel, est observée au deuxième trimestre 2010.

Graphique 2.2 : Evolution du taux de change effectif réel dans l'UEMOA (en pourcentage)



Source : BCEAO.

Ce résultat s'explique par le différentiel d'inflation favorable à l'Union de 2,9 points de pourcentage, conforté par une dépréciation du taux de change effectif nominal de 3,8%.

Le gain de compétitivité est observé par rapport à tous les groupes de partenaires. En effet, une dépréciation du taux de change effectif réel est enregistrée vis-à-vis des Etats environnants (16,5%), des partenaires émergents (12,5%), des pays asiatiques (10,7%), des pays industrialisés pris globalement (1,3%) et des pays africains de la Zone franc (0,7%). En particulier, une amélioration de la position concurrentielle de 0,7% est constatée vis-à-vis de la Zone euro.

Tous les pays de l'Union enregistrent un gain de compétitivité. L'amélioration de la position concurrentielle atteindrait 11,3% en Guinée-Bissau, 8,4% au Bénin, 7,3% au Niger, 6,2% au Sénégal, 5,8% en Côte d'Ivoire, 5,3% au Togo, 1,6% au Mali et 1,4% au Burkina.

Sur les six mois de l'année, l'Union a enregistré un gain de 5,4% en 2010. Ces performances devraient permettre de résorber une bonne partie des pertes cumulées de compétitivité de 7,5% enregistrées au cours des trois années précédentes.

En perspective, il est attendu une poursuite de l'amélioration de la position concurrentielle de l'Union au troisième trimestre 2010. En effet, une dépréciation du taux de change effectif réel

de 2,1%, en glissement annuel, est prévue au troisième trimestre 2010.

Ce résultat s'expliquerait essentiellement par le différentiel d'inflation favorable à l'Union de 2,5 points de pourcentage, atténué par une appréciation du taux de change effectif nominal de 0,4%.

2.3 – Finances publiques

Les recettes budgétaires totales des Etats membres de l'Union se sont chiffrées, au cours

du premier semestre 2010, à 3.060,2 milliards contre 2.844,3 milliards un an plus tôt, en liaison avec la hausse de 7,3% des recettes fiscales.

Quant aux dépenses et prêts nets, ils se sont repliés de 2,5%, en passant de 3.499,5 milliards à fin juin 2009 à 3.411,1 milliards à fin juin 2010. Cette évolution est imputable essentiellement à la baisse des dépenses en capital, qui sont ressorties à 911,1 milliards durant le premier semestre 2010 contre 1.008,5 milliards un an auparavant.

Tableau 2.5 : Agrégats caractéristiques des opérations financières des Etats membres de l'UEMOA (en milliards de FCFA)

	S1-2009	S1-2010	Ecart	
			(En milliards)	(En %)
Recettes totales	2 844,3	3 060,2	216,0	7,6
<i>dont recettes fiscales</i>	2 595,6	2 784,6	189,0	7,3
<i>recettes non fiscales</i>	188,9	251,8	62,9	33,3
Dons	560,6	277,1	-283,5	-50,6
Dépenses totales et prêts nets	3 499,5	3 411,1	-88,4	-2,5
<i>dont dépenses courantes</i>	2 364,8	2 389,6	24,8	1,0
<i>dépenses en capital</i>	1 008,5	911,1	-97,4	-9,7
<i>autres dépenses</i>	100,9	0,0	-100,9	-100,0
<i>prêts nets</i>	25,3	110,4	85,1	336,4
Solde global, base engagements, hors dons	-655,2	-350,9	304,3	
Solde budgétaire de base (*)	-83,6	200,0	283,6	
Solde global, base caisse, y compris dons	-248,2	13,3	261,5	

Sources : Services nationaux, calculs de la BCEAO.

(*) Recettes totales-Dépenses courantes-Investissements sur ressources internes.

Ainsi, l'exécution des opérations financières des Etats au cours du premier semestre 2010 est marquée par une atténuation des déficits publics, en relation avec le recul des dépenses en capital. En effet, le déficit global, base engagements, hors dons, s'est élevé à 350,9 milliards sur les six premiers mois de l'année 2010 contre 655,2 milliards sur la même période de l'année précédente.

2.4 – Perspectives de croissance économique

Pour l'année 2010, sur la base des indicateurs disponibles à fin mai 2010, le taux de croissance économique de l'Union est projeté à 3,6%, contre 2,8% en 2009. L'activité

économique devrait être soutenue par la vigueur de la production minière, ainsi que l'essor des Bâtiments et Travaux Publics.

La demande globale serait tirée par la forte reprise attendue de la consommation finale des ménages. En effet, celle-ci devrait augmenter de 7,1% en 2010, contribuant ainsi pour 6,1 points à la hausse du PIB nominal. L'expansion de la formation brute de capital fixe (FBCF) devrait aussi se poursuivre en 2010, au rythme de 11,7% par rapport au niveau atteint en 2009. S'agissant des exportations de biens et services, elles sont prévues en accroissement de 5,4%, contribuant ainsi pour 1,7 point à l'activité économique.

Selon les dernières prévisions du FMI, le regain de dynamisme de l'activité économique,

observé en 2010, devrait se poursuivre en 2011 dans tous les Etats membres de l'Union.

Tableau 2.6 : Taux de croissance du PIB réel des Etats membres de l'UEMOA (en pourcentage)

	2009	2010			2011
	Est.	Prév. Init.	Prév. Rév.	Ecart	Prév. FMI
Bénin	2,7	3,0	3,5	0,5	4,4
Burkina	3,2	4,2	4,4	0,2	4,7
Côte d'Ivoire	3,8	4,0	3,0	-1,0	4,0
Guinée-Bissau	2,9	3,3	3,3	0,0	4,3
Mali	4,4	4,9	5,2	0,3	5,3
Niger	-1,2	5,0	3,5	-1,5	4,5
Sénégal	1,5	3,7	3,4	-0,3	4,1
Togo	3,1	2,6	3,3	0,7	3,5
UEMOA	2,8	4,0	3,6	-0,4	-

Sources : INS, BCEAO, FMI.

Les risques potentiels pouvant peser sur la croissance économique de l'UEMOA portent autant sur les facteurs d'ordre interne qu'externe. Il s'agit notamment :

- de la baisse de la demande extérieure adressée aux Etats membres de l'Union, en liaison avec les mesures budgétaires mises en œuvre par leurs partenaires européens et la persistance du chômage dans les pays développés ;
- du renchérissement de l'énergie, notamment le pétrole, que pourrait entraîner une croissance économique vigoureuse, en particulier dans les pays émergents, aggravé par une éventuelle spéculation contre l'euro, qui induirait une dépréciation de la monnaie européenne face au dollar ;
- des difficultés d'organisation des principales filières agricoles d'exportation (café, cacao, coton), en raison du retard dans la mise en

œuvre des réformes requises ;

- des risques climatiques, notamment des inondations et la sécheresse, pouvant affecter les perspectives de production agricole ;
- du déficit de production d'énergie électrique dans la plupart des pays de l'Union et ses conséquences sur l'activité économique.

III – SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE L'UEMOA

3.1 – Evolution des agrégats monétaires

La situation monétaire de l'Union à fin juin 2010, comparée à celle à fin mars 2010, est caractérisée par une hausse de la masse monétaire, induite par une consolidation des avoirs extérieurs nets. Les interventions globales de la BCEAO se sont inscrites en baisse durant le trimestre sous revue.

Tableau 3.1 : Situation monétaire à fin juin 2010

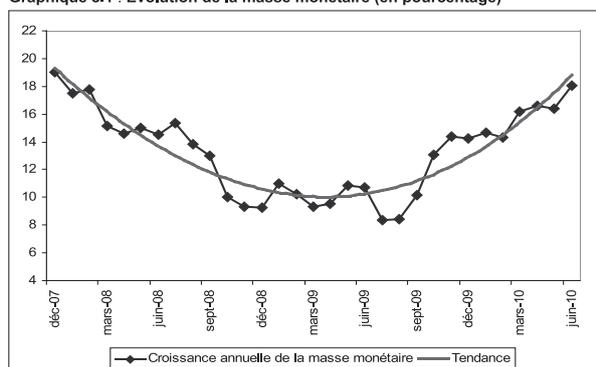
	Encours à fin juin 2009 (En milliards)	Encours à fin mars 2010 (En milliards)	Encours à fin juin 2010 (En milliards)	Variation sur le 2ème trimestre 2010		Variation annuelle	
				(En milliards)	(En %)	(En milliards)	(En %)
Masse monétaire	9 498,2	10 778,5	11 210,1	431,6	4,0	1711,9	18,0
Avoirs extérieurs nets	4 554,2	5 220,9	5 461,0	240,1	4,6	906,8	19,9
Crédit intérieur	6 523,5	7 468,2	7 513,7	45,5	0,6	990,2	15,2
PNG	853,2	1 464,6	1 465,2	0,6	0,0	611,9	71,7
Crédit à l'économie	5 670,3	6 003,6	6 048,6	45,0	0,7	378,3	6,7

Source : BCEAO.

3.1.1 - Masse monétaire et ses composantes

La masse monétaire a progressé de 4,0%, pour s'établir à 11.210,1 milliards à fin juin 2010, après une hausse de 1,2% le trimestre précédent. A la même période de l'année précédente, une progression de 2,4% avait été enregistrée. Cette évolution de la masse monétaire traduit une hausse des dépôts en banques et de la circulation fiduciaire.

Graphique 3.1 : Evolution de la masse monétaire (en pourcentage)



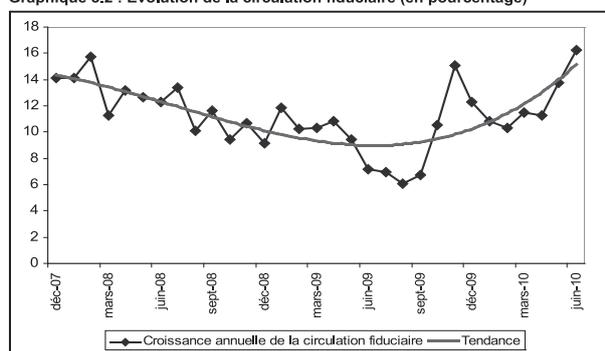
Source : BCEAO.

En glissement annuel, la liquidité a augmenté de 18,0% à fin juin 2010, après 16,2% à fin mars 2010 et 14,2% à fin décembre 2009.

La circulation fiduciaire a enregistré durant le trimestre une hausse de 1,0% pour s'établir à 2.992,3 milliards à fin juin 2010. A la même période de l'année 2009, elle s'était repliée de 3,2%.

En glissement annuel, la circulation fiduciaire est ressortie en hausse de 16,2% à fin juin 2010, après une progression de 11,5% à fin mars 2010 et de 12,3% à fin décembre 2009.

Graphique 3.2 : Evolution de la circulation fiduciaire (en pourcentage)

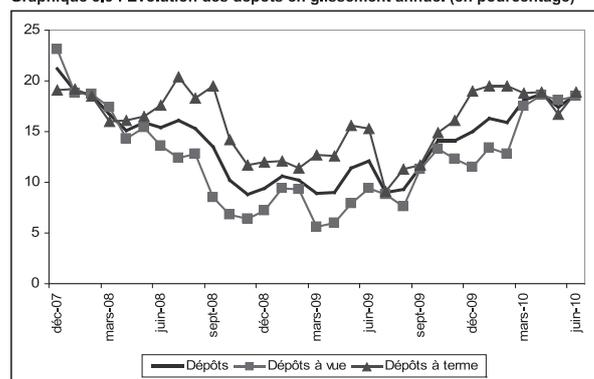


Source : BCEAO.

Les dépôts se sont consolidés de 5,2% au deuxième trimestre 2010 pour s'établir à 8.217,8 milliards à fin juin 2010. Cette évolution traduit une accélération, en comparaison avec la

progression de 3,7% enregistrée le trimestre précédent. A la même période de 2009, les dépôts s'étaient accrus de 4,6%. Les augmentations les plus importantes ont concerné le Burkina (114,6 milliards), le Mali (74,4 milliards) et la Côte d'Ivoire (41,5 milliards).

Graphique 3.3 : Evolution des dépôts en glissement annuel (en pourcentage)



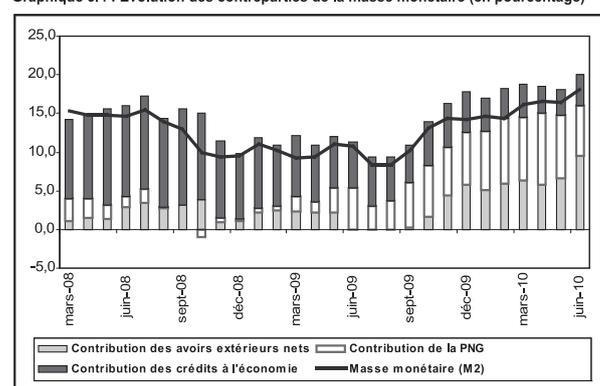
Source : BCEAO.

En glissement annuel, le rythme de croissance des dépôts s'est légèrement accéléré, se fixant à 18,7% à fin juin 2010 contre 18,1% à fin mars 2010, en liaison avec la consolidation des dépôts à vue.

3.1.2 - Contreparties de la masse monétaire

L'accroissement de la liquidité globale durant le deuxième trimestre de 2010 est attribuable à la consolidation des avoirs extérieurs nets et, dans une moindre mesure, à l'augmentation du crédit intérieur.

Graphique 3.4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire (en pourcentage)



Source : BCEAO.

Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 240,1 milliards pour s'établir à 5.461,0 milliards à fin juin 2010, après une baisse de 76,3 milliards le trimestre précédent. A la même période de l'année 2009, la position extérieure nette des institutions

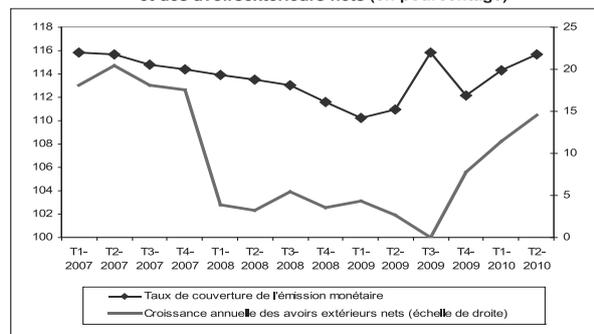
monétaires avait enregistré un recul de 81,9 milliards.

Cette évolution résulte de la consolidation de 254,0 milliards des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale, atténuée par le repli de 13,9 milliards de la position extérieure nette des banques.

La hausse des avoirs extérieurs nets de la BCEAO est essentiellement liée au renforcement de 365,0 milliards des réserves de change, dont l'impact a été amoindri par une hausse de 111,0 milliards des engagements extérieurs. Cette évolution est imputable à la réévaluation de l'or (116,5 milliards), en liaison avec l'appréciation de cette spéculation sur les marchés internationaux, et au solde net positif des transferts exécutés avec l'extérieur via le canal de la BCEAO (133,1 milliards).

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 19,9% à fin juin 2010 après une hausse de 12,6% à la fin du trimestre précédent.

Graphique 3.5 : Evolution du taux de couverture de l'émission monétaire et des avoirs extérieurs nets (en pourcentage)



Source : BCEAO.

En moyenne, le taux de couverture de l'émission monétaire s'est établi à 115,7% sur le deuxième trimestre 2010 contre 114,4% un trimestre plus tôt.

Crédit intérieur

Durant le deuxième trimestre de l'année 2010, l'encours du crédit intérieur s'est accru de 0,6%, après une hausse de 3,0% enregistrée le trimestre précédent. Cette évolution est imputable à la progression des crédits à l'économie, la position nette débitrice des gouvernements vis-à-vis du système bancaire étant restée quasi-stable.

L'encours des crédits à l'économie a enregistré une hausse de 0,7% sur le trimestre, pour ressortir à 6.048,6 milliards à fin juin 2010.

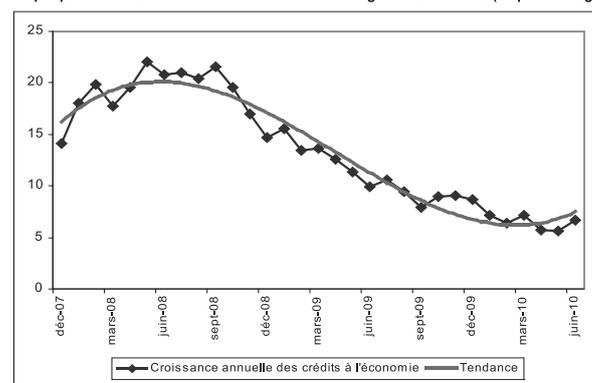
L'évolution observée résulte essentiellement de la consolidation de 50,4 milliards des crédits ordinaires, consécutivement aux concours consentis à des entreprises opérant dans les secteurs de l'agro-industrie, des télécommunications, des hydrocarbures, de l'énergie et des mines.

Pour leur part, les crédits de campagne ont enregistré une baisse de 5,2 milliards sur le trimestre sous revue. A la même période de l'année 2009, une hausse de 6,1 milliards des concours de cette nature avait été enregistrée.

En rythme annuel, le taux de croissance des concours à l'économie s'est établi à 6,7% à fin juin 2010 après 7,1% à fin mars 2010, poursuivant la décélération entamée depuis octobre 2008. Sur la base des estimations disponibles, l'encours des crédits à l'économie pourrait enregistrer une accélération dans les mois à venir, dans un contexte de perspectives économiques plus favorables et de dynamique haussière des dépôts en banque.

Le taux net de dégradation du portefeuille des banques de l'Union s'est situé à 8,4% à fin juin 2010 contre 8,1% à fin mars 2010.

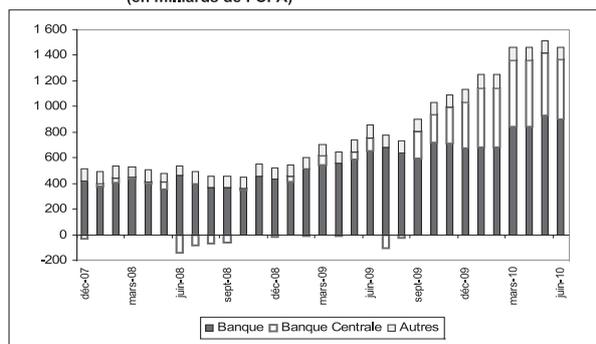
Graphique 3.6 : Evolution des crédits à l'économie en glissement annuel (en pourcentage)



Source : BCEAO.

Au cours du deuxième trimestre 2010, la position nette débitrice des gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires est restée quasi-stable, les concours consentis par les banques aux Etats membres (107,9 milliards) ayant été compensés par les dépôts publics auprès de l'Institut d'émission (72,6 milliards) et des banques (50,0 milliards). Cette évolution masque des disparités par pays. La position nette des gouvernements s'est dégradée au Bénin (31,9 milliards) et au Mali (30,7 milliards), tandis qu'elle s'est améliorée notamment au Sénégal (-89,2 milliards), au Niger (-36,6 milliards) et en Côte d'Ivoire (-25,0 milliards).

Graphique 3.7 : Structure de la position nette des gouvernements dans l'UEMOA (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO.

D'une année à l'autre, la position nette des gouvernements s'est détériorée de 611,9 milliards à fin juin 2010, du fait principalement de la hausse de 463,4 milliards des emprunts auprès des banques, des tirages sur le FMI pour un montant net de 114,6 milliards, ainsi que de l'utilisation des concours de la BCEAO adossés aux allocations de DTS.

3.2 – Evolution des conditions monétaires

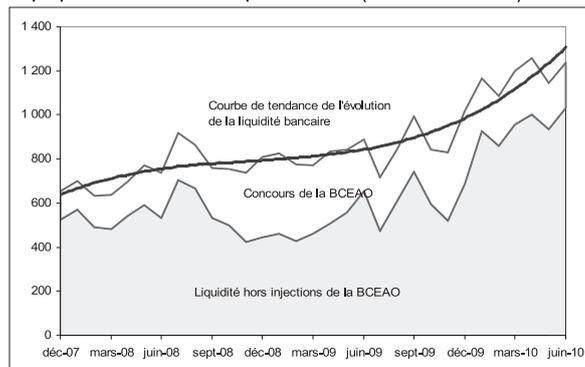
3.2.1 – Liquidité bancaire

La liquidité bancaire, mesurée par les soldes des comptes ordinaires et de règlement des banques auprès de la Banque Centrale, a enregistré une tendance globalement haussière depuis le deuxième semestre de l'année 2009. A fin juin 2010, la liquidité bancaire est ressortie à 1.237,5 milliards après un niveau de 1.199,9 milliards trois mois plus tôt.

Cette évolution est imputable à une incidence positive des facteurs autonomes de la liquidité⁴ sur la trésorerie des banques. Les concours de la BCEAO aux établissements de crédit se sont, pour leur part, inscrits en baisse du fait de cette tendance à la reconstitution de la liquidité bancaire. Ils se sont repliés de 38,3 milliards au cours du deuxième trimestre, en raison de la baisse de 31,2 milliards des sollicitations des banques sur les guichets des appels d'offres et de celle de 7,1 milliards des refinancements en faveur des établissements de crédit sur les guichets des appels d'offres et de celle de 7,1 milliards des refinancements en faveur des établissements de crédit sur les guichets de la pension.

4. Les facteurs autonomes de la liquidité bancaire représentent l'offre de monnaie indépendante des interventions de la Banque Centrale. Il s'agit de la circulation fiduciaire, des opérations de l'Etat avec les banques et des opérations de transfert.

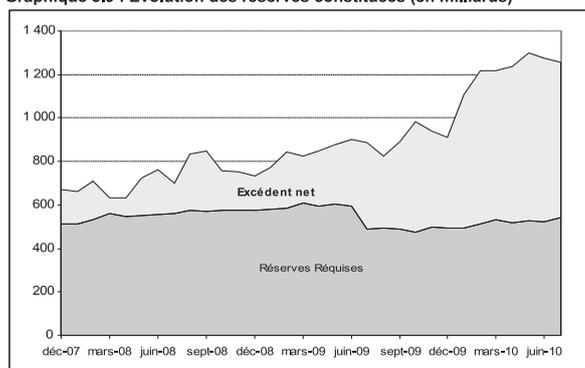
Graphique 3.8 : Evolution de la liquidité bancaire (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO.

Globalement sur le deuxième trimestre 2010, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires s'est avérée satisfaisante. Pour un niveau de réserves requises de 523,0 milliards pour la période de constitution prenant fin le 15 juin 2010, les réserves effectivement constituées ont atteint 1.275,1 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 752,1 milliards contre 684,1 milliards pour la période échu le 15 mars 2010.

Graphique 3.9 : Evolution des réserves constituées (en milliards)



Source : BCEAO.

En perspective, la liquidité bancaire devrait rester confortable, sur la base de l'étude de la saisonnalité des facteurs autonomes qui devraient continuer à avoir une incidence positive sur la trésorerie des banques jusqu'au mois de septembre 2010.

3.2.2 – Marché de la dette publique

Sur le marché des titres publics de court terme, douze émissions de bons du Trésor d'un montant global de 451,9 milliards ont été enregistrées au deuxième trimestre 2010, contre 350,6 milliards durant le trimestre précédent. Ces opérations ont concerné le Bénin (une émission de 32,0 milliards sur douze mois), la Côte d'Ivoire (sept émissions d'un

montant cumulé de 278,4 milliards dont trois sur un mois, une sur trois mois et trois sur douze mois), le Mali (une émission de 48,0 milliards sur six mois), le Niger (une émission de 15,0 milliards sur six mois), le Sénégal (deux émissions d'un montant cumulé de 63,5

milliards dont une sur douze mois et une sur vingt-quatre mois).

L'encours des bons du Trésor s'est élevé à 664,0 milliards à fin juin 2010, après 474,5 à fin mars 2010.

Tableau 3.2 : Emissions sur le marché des titres publics (en milliards de FCFA)

	T1-2009	T2-2009	T3-2009	T4-2009	T1-2010	T2-2010	T3-2010*
Bons	103,8	223,0	283,9	284,1	350,6	451,9	228,0
Obligations	21,1	39,8	113,8	84,3	52,7	74,7	
Total	124,9	262,7	397,8	368,5	403,3	526,6	228,0

Source : BCEAO.

(*) Données provisoires à fin août 2010.

Les taux moyens pondérés de ces opérations se sont établis à 5,52% pour le Bénin, 4,92% pour le Mali, 5,37% pour le Niger, 5,51% et 6,37% pour le Sénégal. Pour la Côte d'Ivoire, le taux moyen pondéré des opérations à un mois s'est situé dans une fourchette allant de

4,97% à 5,19% avec une moyenne de 5,07%. L'opération à trois mois s'est soldée par un taux moyen de 5,69%. Les taux moyens pondérés des opérations à six mois se sont situés entre 5,02% et 5,89% avec une moyenne de 5,49%.

Tableau 3.3 : Taux d'intérêt moyen des bons du Trésor dans l'UEMOA (en pourcentage)

	2008	T1-2009	T2-2009	T3-2009	T4-2009	T1-2010	T2-2010	T3-2010*
1 mois		5,76	6,23	6,27	6,37	5,33	5,07	4,82
3 mois	6,55	5,40	5,65	6,47		5,19	5,32	4,25
6 mois	6,33	5,98	6,59		6,58		5,34	5,97
12 mois	6,00	6,75	6,60	7,01	6,80	6,18	5,52	6,01
24 mois	7,51			6,70			6,37	
Taux moyen	6,49	5,99	6,38	6,63	6,50	5,48	5,36	5,35

Source : BCEAO.

(*) Données provisoires à fin août 2010.

Globalement, les taux moyens pondérés des bons du Trésor se sont détendus durant le deuxième trimestre. Ils se sont élevés à 5,36% après 5,48% et 6,50% respectivement aux premier trimestre 2010 et quatrième trimestre 2009. Les baisses les plus significatives ont été relevées au niveau des bons à maturité de douze et un mois, avec des baisses respectives de 66 points et 26 points de base.

Sur le compartiment obligataire, des émissions ont été effectuées par les Trésors du Sénégal et du Burkina pour des montants respectifs de 31,4 milliards sur trois ans et 43,3 milliards sur sept ans.

Ces émissions d'obligations du Trésor ont été réalisées au taux de 6,00% pour le Sénégal et 6,50% pour le Burkina, contre un taux de 7,00%

pour les opérations réalisées le trimestre précédent.

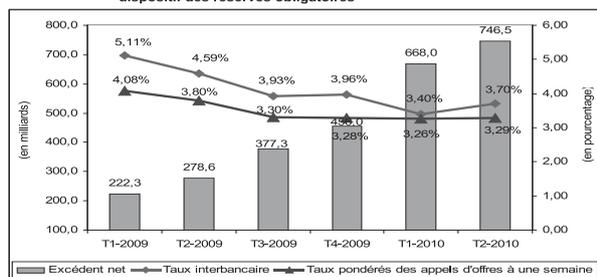
Selon les programmes actualisés transmis par les Etats pour l'année 2010, les émissions cumulées de titres étaient attendues à 352,1 au premier trimestre et 337,0 milliards au deuxième trimestre. Elles s'établiraient à 549,0 milliards au troisième trimestre et 577,5 milliards au quatrième trimestre. Les ressources mobilisées se sont élevées respectivement à 403,3 milliards au premier trimestre et 526,6 milliards au deuxième trimestre 2010. Sur le troisième trimestre, les émissions réalisées portent sur un montant de 228,0 milliards à fin août 2010. Ces émissions concernent exclusivement des bons du Trésor. Le taux moyen pondéré est ressorti à 5,35%.

3.2.3 – Evolution des taux d'intérêt du marché monétaire

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942%, contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent. Le taux interbancaire est toutefois resté en dessous du taux de pension.

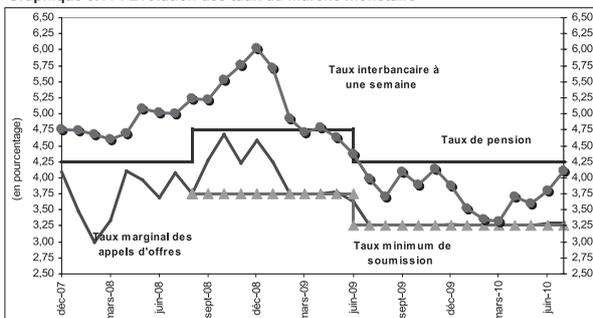
Graphique 3.10 : Taux moyen pondéré des appels d'offres, taux interbancaire moyen pondéré à une semaine et position nette des banques vis-à-vis du dispositif des réserves obligatoires



Source : BCEAO.

Par ailleurs, sur le guichet des appels d'offres à un mois, la BCEAO a mis un terme aux adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités, à partir du mois de mai 2010, au profit d'opérations à taux variables avec des montants offerts ajustés aux besoins des banques. Les montants offerts ont fluctué entre 80,0 milliards et 90,0 milliards. Le taux moyen pondéré de ces opérations s'est situé à 3,6939% en mai 2010 et 3,7153% en juin 2010.

Graphique 3.11 : Evolution des taux du marché monétaire

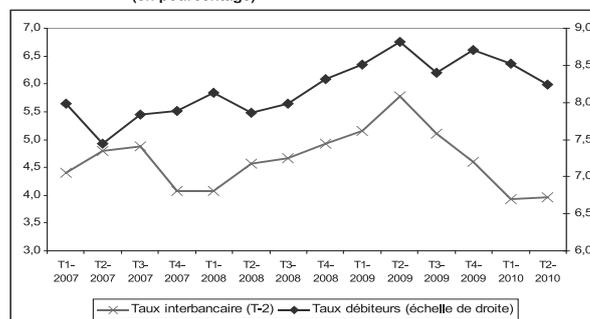


Source : BCEAO.

3.2.4 – Conditions de banque

Les résultats de l'enquête menée par la BCEAO sur les conditions de banque indiquent une poursuite de la baisse, entamée le trimestre dernier, des taux débiteurs des banques (hors personnel des banques) au cours du deuxième trimestre 2010. En effet, ils sont ressortis à 8,24%, après 8,53% un trimestre plus tôt, soit un repli de 29 points de base. Au quatrième trimestre 2009, les taux débiteurs des banques se situaient en moyenne à 8,71%.

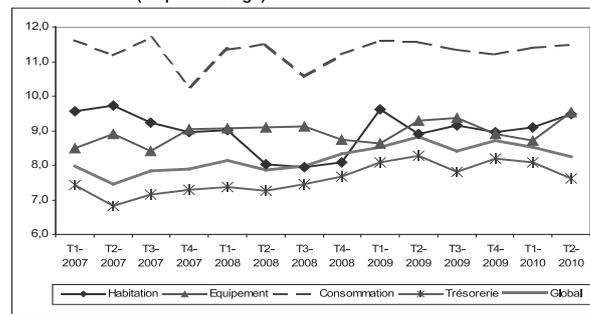
Graphique 3.12 : Taux interbancaire et taux débiteurs des banques de l'UEMOA (en pourcentage)



Source : BCEAO.

L'analyse des taux débiteurs selon l'objet économique du crédit montre des évolutions contrastées. En effet, les taux sur les crédits de trésorerie se sont détendus en moyenne durant le deuxième trimestre de l'année 2010 de 46 points de base. A l'inverse, le taux sur les crédits à l'habitat, à l'exportation, à l'équipement et à la consommation se sont tendus respectivement de 39 points, 60 points, 83 points et 8 points de base.

Graphique 3.13 : Taux débiteurs des banques selon l'objet du crédit (en pourcentage)

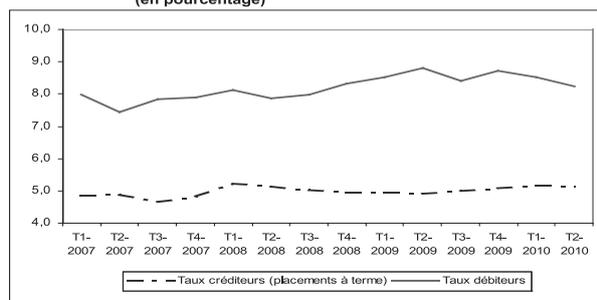


Source : BCEAO.

Par catégorie de bénéficiaires, les conditions débitrices des banques se sont assouplies au deuxième trimestre 2010, pour les crédits octroyés aux sociétés d'Etat (-225 points), aux entreprises individuelles (-36 points) et aux entreprises privées du secteur productif (-24 points). Les taux appliqués aux concours octroyés aux assurances et caisses de retraite, à la clientèle financière, ainsi qu'aux Etats et organismes assimilés se sont, en revanche,

accrus respectivement de 92 points, 85 points et 62 points de base.

Graphique 3.14 : Taux créditeurs et taux débiteurs des banques de l'UEMOA (en pourcentage)



Source : BCEAO.

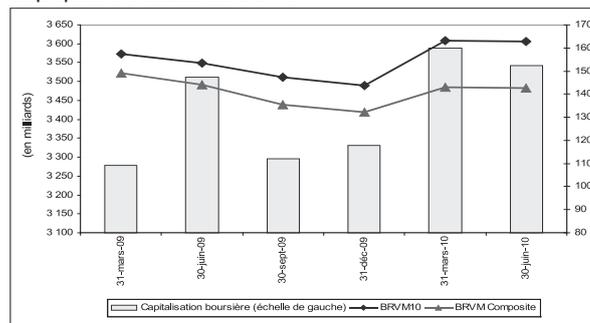
Les taux créditeurs servis sur les dépôts de la clientèle ont enregistré un repli de 4 points de base d'un trimestre à l'autre, en s'établissant à 5,14% sur le deuxième trimestre 2010 au niveau de l'Union. Cette baisse des taux créditeurs a concerné les Etats et organismes assimilés (-33 points), la clientèle financière (-32 points) et les particuliers (-29 points).

3.3 – Evolution du marché financier de l'UEMOA

Les indices de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ont été légèrement orientés à la baisse durant le deuxième trimestre 2010. En effet, l'indice BRVM₁₀ et l'indice BRVM composite

se sont fixés au 30 juin 2010 respectivement à 162,89 points et 142,76 points, contre 163,11 points et 143,11 points au 31 mars 2010. Le repli des indices est dû à la baisse des cours des titres dans les secteurs de l'industrie et des services publics.

Graphique 3.15 : Indicateurs de la BRVM



Source : BCEAO.

La capitalisation boursière totale du marché s'est inscrite en baisse de 1,3%, ressortant à 3.541,9 milliards à fin juin 2010, après la hausse de 7,7% observée le trimestre précédent. Cette évolution est imputable au repli de 11,5% de la capitalisation boursière du marché des obligations, en raison de la radiation de la cote de lignes arrivées à échéance. Ce repli a été atténué par la hausse de 0,3% de la capitalisation du marché des actions.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

(Dakar, le 14 septembre 2010)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa session ordinaire, la première après l'entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la BCEAO, le mardi 14 septembre 2010, dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, son Président statutaire.

Au cours de cette réunion, le Conseil a autorisé la Banque Centrale à participer à l'augmentation de 50% du capital social de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Les Administrateurs ont également convenu des modalités de désignation des membres du Comité d'Audit de la BCEAO, chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la Banque Centrale et d'en rendre compte au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte du projet de certification à la norme ISO 9001 dans lequel la Banque Centrale s'est engagée. Il a encouragé la BCEAO à poursuivre ce projet dont l'objectif final est de développer au sein de la Banque Centrale un modèle d'organisation et de management qui privilégie notamment l'écoute client, le management par objectif et par les processus, l'approche participative, ainsi que la recherche constante de l'efficacité opérationnelle.

Les membres du Conseil d'Administration tiennent à exprimer aux Autorités et au peuple sénégalais leurs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Dakar, le 14 septembre 2010

Le Président du Conseil d'Administration de la
BCEAO

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

(Dakar, le 14 septembre 2010)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010, dans les locaux de son siège à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité de Politique Monétaire a procédé, conformément aux dispositions des Statuts de la Banque Centrale, à la définition de l'objectif de stabilité des prix dans l'Union. Après analyse des caractéristiques de l'inflation dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des spécificités de la Zone et des délais de transmission des impulsions monétaires à la sphère réelle, le Comité a décidé :

- d'adopter l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, calculé par les Instituts Nationaux de la Statistique, comme indicateur de mesure de l'inflation ;
- de définir l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel de l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois ;
- de retenir le taux d'inflation en glissement annuel pour la gestion opérationnelle de la politique monétaire.

Examinant ensuite la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité a relevé que l'inflation reste modérée dans l'Union. En effet, le niveau général des prix s'est accru, en glissement annuel, de 1,3% à fin juillet 2010 contre 0,6% à fin mai et 0,5% en mars 2010. Cette légère remontée des prix est principalement liée à la progression des prix des céréales locales et au renchérissement des carburants, atténués par la modération de l'évolution des cours des principaux produits alimentaires importés par les Etats membres de l'Union.

Au plan international, l'activité économique a été relativement bien orientée dans les pays

partenaires de l'Union. Cependant, les perspectives pour certains pays partenaires demeurent empreintes d'incertitudes.

Dans l'UEMOA, un recul des activités non agricoles a été observé durant le deuxième trimestre 2010. En effet, l'indice de la production industrielle (IPI) s'est inscrit en baisse de 1,6%, en glissement par rapport au deuxième trimestre 2009, contre une hausse de 2,9% observée au trimestre précédent. Cette évolution est induite, entre autres, par la contre-performance des industries extractives. En revanche, l'indice du chiffre d'affaires dans le commerce de détail s'est accru en moyenne sur le deuxième trimestre 2010 de 11,5%, en glissement annuel, après une hausse de 1,6% un trimestre plus tôt. Les perspectives du secteur agricole sont ressorties mitigées par pays, en liaison avec la mauvaise répartition temporelle et spatiale des pluies et la présence de parasites dans certaines régions.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante et une détente des taux débiteurs des banques, ainsi que des taux de sortie des émissions de bons par les Trésors Nationaux, dans le prolongement de la tendance observée depuis le début de l'année 2010. La croissance de la liquidité globale, en glissement annuel, s'est ainsi accélérée, induite par la consolidation des réserves de change et la progression des crédits nets aux gouvernements.

Les dernières prévisions situent la croissance économique à 3,6% en 2010, après 2,8% en 2009. Le taux de croissance du PIB projeté pour l'année 2010, bien que supérieur à celui réalisé en 2009, reste faible et soumis à de fortes incertitudes. Celles-ci portent notamment sur les conditions climatiques ainsi que sur les incertitudes liées à la vigueur de la reprise de l'économie mondiale et son impact sur la demande adressée aux Etats membres de l'Union. Les perspectives de croissance pourraient être affectées également par la persistance de l'insuffisance de l'offre d'énergie électrique dans certains pays.

Les perspectives d'inflation ressortent globalement modérées. Le taux d'inflation, dans l'UEMOA, s'établirait, en glissement annuel, à 1,6% et 1,8% respectivement à fin décembre 2010 et fin décembre 2011 contre 0,7% en 2009. Le taux d'inflation devrait fluctuer, à l'horizon de fin décembre 2011 dans une fourchette comprise entre 0,6% et 3,0%. Dans ce contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est

globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

Fait à Dakar, le 14 septembre 2010

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Ouagadougou, le 1^{er} octobre 2010)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 1^{er} octobre 2010, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous la présidence de Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil s'est félicité de la tenue, le 14 septembre 2010 à Dakar, des premières réunions du Comité de Politique Monétaire (CPM) et du Conseil d'Administration, nouveaux organes issus de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010. Les Ministres ont, à cet effet, exhorté les membres desdits organes à œuvrer sans relâche, dans leurs domaines respectifs, pour la consolidation de l'efficacité et de la crédibilité de la Banque Centrale.

Le Conseil a pris connaissance de la situation économique et monétaire récente et a relevé que les pressions inflationnistes restent contenues dans l'UEMOA. Les Ministres ont cependant réitéré leur appel à la vigilance, en raison du risque de renchérissement des produits alimentaires et énergétiques. Ils ont noté que les perspectives de croissance pour les années 2010 et 2011 demeurent faibles et soumises à de fortes incertitudes. A cet égard, le Conseil a appelé à l'accélération des réformes visant au renforcement de la croissance des économies de l'UEMOA.

Le Conseil a, après examen des conclusions des missions d'inspection des Systèmes Financiers

Décentralisés (SFD), invité la Banque Centrale à mettre en place, dans chaque pays, en collaboration avec le Ministère chargé des Finances, un groupe de travail chargé de faire le point de la situation du secteur de la microfinance et de lui proposer des mesures visant à sa consolidation et à la préservation de sa viabilité. Le Conseil a, en outre, exhorté les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer le processus d'adoption de la nouvelle loi portant réglementation des SFD.

Les Ministres ont été informés de l'état de mise en œuvre, par les établissements de crédit, de la décision de relèvement du capital social minimum. Les Ministres ont relevé que des établissements de crédit détenant environ 70% du total des dépôts de la clientèle respectent déjà les nouvelles exigences en fonds propres. Ils ont invité les actionnaires et les mandataires sociaux des établissements qui ne sont pas encore en conformité avec la mesure, à engager toutes les actions nécessaires afin d'assurer le strict respect de l'échéance du 31 décembre 2010.

Le Conseil des Ministres a adopté un nouveau Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union. Ce texte remplace le Règlement R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998, portant sur le même objet. Il a pour objectif de mettre en phase la réglementation sur les relations financières extérieures avec les exigences de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Après examen de l'état des lieux des conditions de travail et d'organisation des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF), le Conseil a commis la BCEAO de définir, en concertation avec les CENTIF, les actions spécifiques à mettre en œuvre pour une amélioration durable du fonctionnement de ces Cellules.

Le Conseil a examiné la situation des structures illégales de collecte et de placement d'argent, dont les activités ont porté préjudice à de nombreux épargnants dans l'Union. Les Ministres ont demandé aux Etats ainsi qu'aux Organes et Institutions Communautaires, une vigilance

accrue et la mise en place de contrôles renforcés afin de lutter efficacement contre ce phénomène.

Les Ministres ont, en outre, autorisé la Banque Centrale et la Commission de l'UEMOA à mettre en œuvre le chantier de l'harmonisation des dispositifs organisationnels de la preuve électronique dans les Etats membres de l'UEMOA, nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement.

Le Conseil s'est, par ailleurs, engagé à soutenir les actions de sensibilisation des Administrations publiques, qui seront menées par le Groupement Interbancaire Monétaire de l'UEMOA (GIM-UEMOA), en liaison avec la Banque Centrale, en vue de la promotion de la monétique régionale.

Les Ministres ont été informés des conclusions de la rencontre entre le Gouverneur de la BCEAO et les premiers responsables des établissements de crédit de l'Union, organisée les 8 et 9 juillet 2010 à Lomé, ainsi que des délibérations de la réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA, tenue du 28 au 30 juillet 2010 et consacrée au dossier relatif à l'harmonisation des normes au sein de l'espace OHADA.

Les Ministres ont félicité la BCEAO pour s'être engagée dans un projet de certification de la qualité de ses services selon la norme ISO 9001. Ce projet devrait permettre à la Banque Centrale d'impulser une amélioration continue de la qualité des services rendus à l'ensemble de ses clients et partenaires, grâce à une meilleure prise en charge de leurs besoins et attentes.

Au titre de la Commission Bancaire, le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions des travaux de la 80^e et de la 81^e session de la Commission Bancaire, tenues respectivement les 22 juin et 29 septembre 2010.

Au titre du Conseil Régional, le Conseil des Ministres a approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 21 juin 2010 à Dakar, au Sénégal.

Le Conseil des Ministres a ensuite pris connaissance de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du deuxième trimestre de l'année 2010.

Au titre de la BOAD, les Ministres ont pris connaissance des différents dossiers concernant

une ligne de crédit de 60 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement à la BOAD, les Directives Générales pour la préparation du budget programme et l'actualisation des Perspectives Financières 2010-2014 de la BOAD, la note relative à la décision du Conseil d'Administration d'augmenter de 50% le capital de la BOAD, la proposition relative à la vérification des états financiers de fin d'exercice de la BOAD par la BCEAO, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 31 août 2010, le projet de passage de la comptabilité de la BOAD aux normes comptables internationales, la situation des ressources du fonds de bonification de la BOAD, l'affectation de la dotation annuelle ordinaire versée au titre de l'exercice 2009, le rapport d'exécution de l'émission de bons BOAD 2010 - 2017, la note sur l'Etat d'avancement du projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, la proposition d'autorisation de programme pour la réalisation opérationnelle du Schéma Directeur Informatique de la BOAD, les relevés des décisions des 77^e et 78^e réunions du Conseil d'Administration tenues respectivement les 30 juin et 30 septembre 2010, à Lomé et Ouagadougou.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a examiné et adopté un Règlement portant statut du personnel de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Ce Règlement qui abroge et remplace les Règlements n° 01/95/CM et 02/95/CM du 1^{er} août 1995 portant respectivement statut des fonctionnaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et régime applicable au personnel non permanent de l'Union, vise à assurer une gestion plus moderne des ressources humaines et à unifier le corpus de règles relatives au personnel dans un seul Règlement avec des procédures communes et spécifiques.

L'adoption de ce Règlement traduit la volonté des Autorités de l'Union de créer un environnement favorable à l'éclosion des compétences dans la perspective de contrainte de performance et de rigueur afin de permettre à l'Union de relever avec plus de succès, les grands défis du développement.

Le Conseil a également examiné et adopté une Décision portant adoption d'un Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de l'UEMOA. Ce programme constitue un instrument de mise en œuvre de la Politique

Commune du Tourisme au sein de l'UEMOA adoptée lors de la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 20 février 2010 à Bamako.

Il a invité la Commission et les Etats membres à procéder à la mise en œuvre diligente de ce Programme en vue de faire de l'Union, un pôle de développement touristique en Afrique.

Le Conseil a aussi adopté un Règlement portant modification du Règlement n° 02/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006, établissant des procédures communautaires pour l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité Régional du Médicament Vétérinaire.

Ce Règlement accorde un délai supplémentaire, qui expire le 31 décembre 2011, aux titulaires des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) délivrées par les autorités nationales, pour se conformer à la réglementation communautaire en vigueur.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté un Règlement relatif aux procédures d'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain dans les Etats membres de l'UEMOA.

Le Règlement ainsi adopté crée un cadre législatif harmonisé et approprié, prenant en compte les normes internationales, afin de permettre aux Autorités nationales de réglementation pharmaceutique de contrôler l'importation et la distribution des produits pharmaceutiques. Il vise à assurer une surveillance accrue des produits pharmaceutiques mis sur le marché.

Le Conseil a, en outre, examiné et adopté trois Décisions portant adoption de lignes directrices.

La première qui est relative à l'homologation des compléments nutritionnels dans les Etats membres de l'UEMOA vient combler un vide juridique, du fait que les produits ne faisaient l'objet d'aucune réglementation, d'où la nécessité de mettre à la disposition des Etats membres de l'UEMOA des outils techniques harmonisés et appropriés pour permettre aux Autorités de réglementation pharmaceutique d'améliorer leurs pratiques dans le domaine de l'homologation des compléments nutritionnels.

La deuxième Décision portant adoption de lignes directrices est relative à l'homologation

des produits cosmétiques dans les Etats membres de l'UEMOA.

Cette Décision met à la disposition des Etats membres de l'UEMOA, des outils techniques harmonisés et appropriés pour permettre aux Autorités nationales de réglementation pharmaceutique d'améliorer leurs pratiques dans le domaine de l'homologation des produits cosmétiques.

Le Conseil a enfin pris une Décision portant adoption de lignes directrices pour le contrôle de l'information et de la publicité sur les médicaments auprès des professionnels de la santé dans les Etats membres de l'UEMOA, laquelle a pour objectif de permettre aux autorités de réglementation d'établir des règles communes harmonisées sur l'information et la publicité sur le médicament.

Le Conseil a également adopté deux Décisions portant adoption de guide de bonnes pratiques, l'une relative à la fabrication des produits pharmaceutiques à usage humain et l'autre concernant la distribution et l'importation des produits pharmaceutiques à usage humain.

Le guide de bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques à usage humain, élaboré sur une base universelle en matière de normes de qualité, a pour objectif de permettre aux autorités de réglementation des Etats membres de faire prévaloir leurs exigences vis-à-vis de toute structure désireuse de commercialiser ses produits dans l'Union.

Quant au guide de bonnes pratiques de distribution et d'importation des produits pharmaceutiques à usage humain dans les Etats membres de l'UEMOA, il permettra aux autorités de réglementation pharmaceutique d'améliorer leurs pratiques dans le domaine de l'inspection des sites de distribution et d'importation des médicaments.

La Commission a présenté au Conseil son Plan stratégique 2011-2020.

Ce plan stratégique a été élaboré au terme d'un processus participatif. Il est le fruit de nombreux échanges et réflexions internes et de consultations externes. Il repose sur une analyse rigoureuse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, suite à des enquêtes réalisées auprès des Etats membres, de la société civile, des partenaires techniques et

financiers, des fournisseurs de services et du personnel de la Commission. Ce plan formalise la mission et la vision de la Commission à l'horizon 2020.

Il se décline en cinq axes stratégiques : (1) marché commun et prospérité, (2) performance des Etats membres, (3) synergie et partenariats, (4) rayonnement et communications, (5) performance organisationnelle.

Le Conseil en a pris acte et a félicité la Commission pour cette initiative.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à Son Excellence Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, au Gouvernement ainsi qu'au peuple burkinabé, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Ouagadougou, le 1^{er} octobre 2010

Le Président du Conseil des Ministres

José Mário VAZ

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTEES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET SEPTEMBRE 2010

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves

obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%

- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres

d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000% contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682% contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009 contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves

obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;

Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la

couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échue le 15 juin 2009.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens

pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

2^e trimestre 2010

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent. Le taux

interbancaire est toutefois resté en dessous du taux de pension.

Par ailleurs, sur le guichet des appels d'offres à un mois, la BCEAO a mis un terme aux adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités, à partir du mois de mai 2010, au profit d'opérations à taux variables avec des montants offerts ajustés aux besoins des banques. Les montants offerts ont fluctué entre 80,0 milliards et 90,0 milliards. Le taux moyen pondéré de ces opérations s'est situé à 3,6939% en mai 2010 et 3,7153% en juin 2010.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

1^{er} juillet 2010 - Le Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI procède au lancement de l'élaboration de l'Agenda spatial du Bénin, encore appelé Schéma National d'Aménagement du Territoire.

11 juillet 2010 - Le Président Boni YAYI reçoit au Palais de la Présidence la « *Caravane de l'intégration* » initiée par la chaîne de télévision Africable, dans le cadre du cinquantenaire de l'indépendance des pays ouest africains d'expression française.

19 juillet 2010 - Le Président Boni YAYI reçoit en audience Madame Gene Rosa DELESSE, Conseiller spécial du Président de la Côte d'Ivoire, chargé des transports et de l'aviation civile, dans le cadre la mise en place d'un fonds de financement et de développement des transports et de l'énergie dans l'espace CEDEAO.

20 juillet 2010 - Ouverture par l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature d'un colloque international sur le thème : « *Le contrôle des finances publiques dans les pays membres de l'UEMOA : quelles contributions pour la juridiction financière ?* ».

22 juillet 2010 - Lancement à la Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin de la Centrale des Incidents de Paiement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CIP-UEMOA).

- Signature entre le Bénin et la Banque Mondiale d'un accord de don d'un montant de six milliards de francs CFA relatif au financement additionnel du Projet national d'appui au développement conduit par les communautés.

24 juillet 2010 - Ouverture à Cotonou de la 26^e session ordinaire du Comité Interparlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CIP/UEMOA).

26 juillet 2010 - Lancement par le Président Boni YAYI des travaux de la route Ouidah-Tori-Allada et de la bretelle Pahou-Tori dans le Département de l'Atlantique.

1^{er} août 2010 - Célébration du 50^e anniversaire de l'accession à l'indépendance du Bénin à Porto-Novo.

4 août 2010 - Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la qualité (ABENOR).

- Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret fixant les modalités d'établissement et de gestion du plan foncier rural et du certificat foncier rural.

9 août 2010 - Installation à Cotonou des membres du Comité National de la Microfinance (CNM), créé par décret 2009-77 du 31 décembre 2009.

13 août 2010 - Rencontre d'échanges sur la situation politique du Bénin entre les anciens Présidents de la République, Monsieur Emile Derlin ZINSOU, le Général Mathieu KEREKOU, Monsieur Nicéphore SOGLO et le Président Boni YAYI.

26 août 2010 - Tenue à Cotonou d'un atelier de dissémination du rapport sur les tracasseries routières sur les corridors ouest africains.

1^{er} septembre 2010 - Le Conseil des Ministres décide de faire démarrer, pour compter du 13 septembre 2010, le remboursement des déposants spoliés par les structures illégales de placement de fonds.

13-28 septembre 2010 - Séjour au Bénin, sur invitation du Gouvernement, d'une délégation du Fonds Monétaire International (FMI) conduite par Monsieur Prosper A. YOUM pour l'aider dans la gestion de la situation née de la crise créée par les structures illégales de placement d'argent.

14-17 septembre 2010 - Le Président Boni YAYI effectue une visite officielle d'amitié et de travail en Finlande, sur invitation de Son Excellence Madame Tarja HALONEN, Présidente de la République de la Finlande.

15-16 septembre 2010 - Organisation à Cotonou de la douzième réunion du regroupement des Caisses d'Epargne et des Chèques Postaux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

20-21 septembre 2010 - Tenue à Cotonou d'un atelier sous-régional sur le « *Renforcement de la stabilité financière au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* ».

27 septembre 2010 - Tenue à Cotonou de la troisième édition du cours régional de politique commerciale organisé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

COTE D'IVOIRE

9 juillet 2010 - Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a accordé un appui budgétaire d'environ 28 milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire.

12 juillet 2010 - Remise de la liste électorale provisoire par le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre, M. Paul Koffi KOFFI, au Président de la Commission Électorale Indépendante (CEI), M. Youssouf BAKAYOKO.

19 juillet 2010 - Lancement officiel du Projet d'Appui à la Revitalisation et à la Gouvernance des PME (PARE/PME).

- Signature d'une convention de financement de Micro Crédit Côte d'Ivoire (MICROCREDCI) par l'Agence Française de Développement.

20 juillet 2010 - Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Charles Koffi DIBY, et le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale, M. Madani TALL, ont signé une convention relative à un don d'un montant de 25 milliards de FCFA accordé par la Banque Mondiale à la Côte d'Ivoire pour la poursuite du Projet d'Urgence d'Infrastructure Urbaine.

27 juillet 2010 - Lancement de l'emprunt obligataire Trésors public de Côte d'Ivoire 7% 2010-2017

- Lancement à Abidjan de la Centrale des Incidents de Paiements (CIP) par le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire, M. Denis N'GBE.

28 juillet 2010 - Tenue à Abidjan d'un atelier d'évaluation du Plan de Réforme des Finances Publiques.

29-30 juillet 2010 - Tenue à Grand-Bassam d'un séminaire de validation du projet de « *Livre de procédures non fiscales* » qui vise à consigner dans un document unique l'ensemble des dispositions juridiques permettant d'harmoniser toutes les procédures applicables aux recettes non fiscales.

3 août 2010 - Tenue à Yamoussoukro des travaux du colloque international pluridisciplinaire du cinquantième. Plusieurs réflexions ont été menées pendant ce colloque, notamment celles portant sur le thème « *Monnaie, finance et développement* ».

5 août 2010 - Conseil des Ministres extraordinaire à Yamoussoukro, au cours duquel le Premier Ministre Guillaume SORO a annoncé la date du premier tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

18 août 2010 - Cérémonie d'ouverture de l'atelier du deuxième rapport sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Côte d'Ivoire.

1er septembre 2010 - Le Japon a offert du matériel électoral d'une valeur de 3,7 milliards de FCFA à la Commission Electorale Indépendante ivoirienne.

7 septembre 2010 - Redéploiement de l'administration douanière en zone Centre-Nord-Ouest (CNO), dans la région de Pogo, au poste frontalier Côte d'Ivoire-Mali.

NIGER

8 juillet 2010 - Le Conseil des Ministres, réuni sous la présidence de S.E. Djibo SALOU, Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie, Chef de l'Etat, a examiné et adopté le projet de décret portant création, attributions et composition du Comité National de Coordination des Actions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

9 juillet 2010 - Signature du contrat d'études des voies d'accès au deuxième pont de Niamey par le Ministre de l'Equipeement, le Colonel Amadou DIALLO, et l'Ambassadeur de la République de Chine au Niger.

14 juillet 2010 - Signature d'un accord tripartite de financement de l'aide entre le Gouvernement du Niger, la Banque Islamique de Développement et le Croissant Rouge du Qatar.

23 juillet 2010 - Lancement de la Centrale des Incidents de Paiements (CIP) au Niger par le Directeur National de la BCEAO, M. Mahamadou GADO, en présence du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Mamane Malan ANNOU.

28 juillet 2010 - Signature d'un accord de prêt complémentaire relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la route Niamey-Ouallam par le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Mamane Malan ANNOU, et le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), M. Abdoulaye BIO-TCHANE.

6 août 2010 - Création du Fonds nigéro-libyen d'Investissements de 100 millions de dollars U.S. destiné à financer les projets d'investissements socio-économiques au Niger.

19 août 2010 - Adoption par le Conseil des Ministres du projet d'ordonnance portant création d'un fonds de garantie des crédits pour les productions végétales et animales. La création de ce Fonds s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement prévues pour renforcer et sécuriser les activités de la Banque Agricole du Niger, dont la création a été décidée le 20 juillet 2010 dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire.

- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de décret portant création, attributions et fonctionnement du Centre Autonome

d'Amortissement de la Dette Intérieure de l'Etat (CAADIE).

31 août 2010 - Organisation de la journée de diffusion de la Balance des Paiements 2008 du Niger par la BCEAO.

10 septembre 2010 - Installation officielle de l'Observatoire national des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

13 septembre 2010 - Le Chef de l'Etat, le Général Djibo SALOU a reçu en audience le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, M. Saïd DJINNIT, dans le cadre du suivi du processus de restauration de la démocratie au Niger.

14 septembre 2010 - Signature entre le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Mamane Malan ANNOU, et le Président de la Commission de l'UEMOA, M. Soumaïla CISSE, d'une convention portant sur le financement des études complémentaires du prolongement de la ligne ferroviaire Dosso-Niamey.

17 septembre 2010 - Le Conseil des Ministres a adopté le projet d'ordonnance portant approbation de la Convention de Dakar révisée, relative à l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), signée à Libreville le 28 avril 2010.

21 septembre 2010 - Signature du contrat des travaux de construction du barrage de Kandadji, d'un montant d'environ 84 milliards de francs CFA, par le Ministre de l'Economie et des Finances du Niger et le Représentant de l'entreprise russe Zarubezhstroy.

30 septembre 2010 - Le Chef de l'Etat, le Général Djibo SALOU a reçu en audience la Présidente du groupe Areva, M^{me} Anne LAUVERGEON. L'entretien a porté sur l'enlèvement des 7 travailleurs de cette société à Arlit, au Niger.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2009 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à octobre 2010
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à août 2010
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à septembre 2010
- 6 - Annuaire statistique - 2004, 2005, 2006, 2007
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2008
- 8 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2007
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2007
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à juin 2009)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janvier 2000
- 16 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 18 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
Décembre 2010



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int